

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE NIORTGLACE

Préambule :

Le présent règlement intérieur a pour objet de préciser et compléter certaines dispositions des statuts du club. En cas de contradiction entre les dispositions des statuts et celles du règlement intérieur, les dispositions des statuts prévalent.

1. Règlement Intérieur Général

1.1 Dénomination

Le Club est une association Loi 1901 affiliée à la Fédération Française des Sports de Glace, ci-dessous nommée « FFSG », et ses organes déconcentrés la Ligue Nouvelle Aquitaine. Son siège social se situe : 103 Avenue de la Venise Verte – 79000 Niort.

1.2 Vocation

La vocation de NIORTGLACE est de permettre la pratique et la promotion des sports de glace pour les adhérents de tous âges et de tous niveaux (loisirs et compétitions), et notamment des disciplines suivantes : Patinage Artistique, Sports Extrêmes et Curling.

1.3 Les adhérents

Un adhérent est un membre de l'association, comme le définissent les statuts, à jour de ses cotisations et qui s'engage à participer au développement de l'association et à ses activités régulières. Chaque adhérent est responsable de son propre matériel et s'engage à en prendre soin (bottines, lames, vêtements oubliés...). L'adhésion à l'association vaut acceptation du présent règlement.

1.3.1 Condition d'admission à l'association

Les conditions générales d'admission au club sont :

- être à jour de son adhésion, ses cotisations, de son dossier d'inscription ;
- avoir une licence de la FFSG. Un questionnaire de santé ou un certificat médical peut être demandé pour l'obtention de la licence FFSG
- être couvert par une assurance responsabilité civile couvrant la pratique des sports de glace. Cette assurance est automatiquement incluse lors de la prise de licence de la FFSG
- Respecter les choix des entraîneurs et les valeurs de l'association



1.3.2 Condition d'entrée et de maintien dans une section

Certains groupes demandent aux patineurs de remplir certaines conditions pour être acceptés ou maintenus dans ces groupes. Ces conditions sont liées aux comportements du patineur, sa progression et ses résultats sportifs. Le choix des groupes revient aux entraîneurs.

1.3.3 Condition de modalités d'exclusion

Les conditions générales d'exclusion de l'association, ou d'un groupe :

- Ne plus remplir une ou plusieurs des conditions d'admission de l'association
- Avoir un comportement contraire aux règles de bonne conduite : vols, dégradations, violence verbale et/ou physique, menaces, insultes...
- Avoir un comportement imprudent mettant en danger autrui et/ou soi-même
- Ne pas respecter les consignes verbales ou écrites données par les entraîneurs, initiateurs ou membres du Conseil d'Administration NiortGlace, de façon répétée et/ou remarquée
- Ne pas respecter le choix d'entraîneurs concernant les cours et les compétitions

Ces conditions s'appliquent aussi bien aux adhérents qu'à leurs représentants légaux. Conformément aux statuts, le Conseil D'administration est compétent pour décider l'exclusion de l'adhérent.

1.4 Les cotisations

Les cotisations sont dues pour une saison complète, elles ne sont pas remboursables.

Toute adhésion au club engage l'adhérent à payer l'intégralité de sa cotisation quel que soit le motif de son arrêt ou de ses absences.

Les cotisations peuvent toutefois être réglées selon une ou plusieurs fois (annuel, semestriel, trimestriel, annuel).

Les cotisations comprennent :

- L'adhésion à l'association. Le montant de l'adhésion est fixé chaque année par le Conseil d'Administration. Le montant de l'adhésion est identique pour tous les adhérents.
- La licence. Le tarif des licences est voté chaque année par l'AG des clubs de la FFSG. Le montant des licences est entièrement reversé à la FFSG. La validité de la licence pour la saison en cours se termine, chaque année, le 30 juin.
- Une participation pour l'organisation des événements proposés toute l'année par l'association. Ce montant forfaitaire est fixé chaque année par le Conseil d'Administration et est dû par tous les adhérents patineurs.
- L'accès aux cours pour la saison. Le montant est variable en fonction des groupes et correspond à un volume horaire maximum selon le groupe. Aucune remise ne pourra être consenti pour les adhérents qui ne pourraient pas participer à la totalité des cours proposés. L'association se réserve le droit de proposer une remise uniquement sur la partie cours pour des adhérents qui arriveraient en cours de saison (uniquement à partir de janvier)



1.4 La vie de groupe

1.4.1 Le respect du matériel et des installations

Chaque adhérent (et ses accompagnants) doit respecter le règlement de la patinoire.

Il doit être attentif à la propreté générale des installations mises à sa disposition.

Il doit prendre soin du matériel prêté et respecter les consignes d'utilisation.

1.4.2. Les vestiaires

- Les vestiaires ne sont pas mixtes. Un vestiaire homme et un vestiaire femme sont mis à disposition à chaque entraînement.
- Un adhérent n'est pas autorisé à aller dans les vestiaires des adhérents de sexe opposé afin de respecter l'intégrité de chacun
- Les entraîneurs et les bénévoles ne peuvent pas utiliser les mêmes vestiaires que les adhérents.
- L'entrée dans le vestiaire se fait en frappant la porte, en s'annonçant et après avoir entendu une réponse donnant la permission d'entrer.
- Pour les adhérents qui ne sont pas en âge ou en capacité de se changer seuls, la présence du parent du même sexe est autorisée.
- Un adhérent mineur ne doit pas se retrouver seul à seul dans le vestiaire avec un autre adhérent mineur ou avec tout adulte.
- La présence d'un encadrant du même sexe peut être autorisée dans le vestiaire si celle-ci est jugée indispensable pour éviter toute dérive (chahut, rixes, comportements agressifs...).
- L'utilisation des téléphones portables et des appareils photographiques est interdite dans le vestiaire.
- L'utilisation de la cigarette électronique est strictement interdite dans le vestiaire
- Il est interdit de manger et de boire (Seul l'eau est autorisée) dans les vestiaires.
- Il est recommandé de ne laisser aucun objet de valeur aux vestiaires. NiortGlace se dégage de toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

1.4.3. L'attitude de l'adhérent et de ses accompagnants

L'adhérent et ses accompagnateurs devront toujours avoir une attitude correcte et respectueuse envers les dirigeants, les bénévoles, les entraîneurs, le personnel des patinoires mais aussi envers les autres patineurs. Tout comportement agressif, impoli ou pouvant nuire au bon esprit d'équipe pourra être sanctionné par les entraîneurs et/ou le Comité d'Administration.

Tout comportement dangereux, sur la glace et hors glace, sera sanctionné par une exclusion temporaire, voire définitive en fonction de la gravité des faits.

Toutes les décisions prises par le (les) entraîneur(s) concernant le travail sur et hors la glace seront respectées par chacun.

Tout problème d'enseignement rencontré lors des entraînements sera traité avec un des entraîneurs en présence d'au moins un membre du Conseil d'Administration en dehors des heures d'entraînement sur glace et sur un créneau défini par les entraîneurs.



Nous vous demandons de bien vouloir respecter les lieux. En cas de manquement de sévères sanctions seront appliquées. Nous prions tous les parents de bien vouloir récupérer leurs enfants dès la fin des cours car aucune surveillance ni garderie ne sont possibles. La responsabilité du club ne saurait être engagée si un enfant n'est pas déposé à la porte d'accès et non récupéré dix minutes après la fin du cours.

Les adhérents s'engagent à participer, au maximum du possible, aux animations et manifestations que l'association et les professeurs mettent en place

1.5 Les disciplines

NiortGlace propose à ses adhérents trois disciplines :

- Le patinage artistique.
- Les sports extrêmes
- Le curling

L'adhésion à l'association et la participation aux événements sont dus une seule fois par adhérent

Un adhérent qui pratique une deuxième (voire une troisième) discipline devra donc régler en complément de sa première cotisation :

- Eventuellement, l'avenant pour la licence compétition. Celle-ci étant indispensable pour bénéficier d'une extension de licence dans la seconde discipline choisie
- Les cours correspondants à sa deuxième discipline.

1.6 Annulation des cours

Le club a le devoir d'assurer les cours tels qu'ils ont été prévus, du début à la fin de la saison, sauf lors des jours de fermeture fixés par la collectivité locale et lors des passages de tests et de compétitions. Le club n'est pas responsable des annulations de séances indépendantes de sa volonté (manifestations exceptionnelles occupant la glace, grève du personnel de l'association NiortGlace ou de la patinoire ou de panne technique rendant la glace impraticable). Ces informations sont relayées sur le site et les réseaux sociaux

1.7 Bénévolat

Le bénévolat est un des fondements du fonctionnement du club. Toute personne, adhérente ou responsable légal d'un adhérent, a la possibilité de participer à la vie associative du club et d'apporter son énergie, ses connaissances, ses idées et sa bonne volonté pour aider au fonctionnement. Ceci de manière quotidienne ou plus exceptionnelle lors des événements de l'année. Les règles de comportement et bonne conduite des adhérents s'appliquent de la même manière aux bénévoles. En particulier le Président, le bureau et/ou le Comité d'Administration se réservent le droit de refuser la participation aux tâches bénévoles de personnes ayant entravé la bonne marche de l'association ou ayant agi à l'encontre de l'intérêt général de l'association et de ses adhérents.

Les bénévoles méritent le respect de chacun, notamment les initiateurs et les entraîneurs bénévoles car ils donnent beaucoup de leur temps pour le bon déroulement des cours.



1.8 Responsabilité et accident

Les adhérents sont pris en charge par l'association lors des séances officielles sur la glace ou les séances officielles hors glace. La responsabilité du club débute lorsque l'adhérent entre sur la glace et s'arrête à la fin de la séance. L'adhérent ne peut ni pénétrer ni sortir de la glace sans y avoir été invité par un des entraîneurs diplômés de NiortGlace ou l'un des membres du Conseil d'Administration. Tout accident se produisant sur la glace si les conditions précitées ne sont pas remplies est de la responsabilité de l'adhérent ou de son représentant légal. En cas d'accident, le club se doit de prévenir les secours par l'intermédiaire d'un membre du Conseil d'Administration ou d'un entraîneur. L'intervention des moyens de secours appropriés est alors décidée par la personne présente sur place. Le club s'engage également à prévenir, dans les plus brefs délais, la famille de l'adhérent grâce aux coordonnées transmises par celui-ci à NiortGlace. L'adhérent se doit de prendre une assurance permettant la pratique de ce sport. La FFSG propose une telle couverture, comprise dans la licence fédérale obligatoire. **Le club n'est pas responsable des enfants en dehors des heures de cours.** Les parents doivent reprendre leurs enfants à la fin de leur cours.

1.9 Perte et vol

Chaque adhérent est responsable de tout ce qu'il amène sur le lieu de pratique du club. Le club ne peut être tenu pour responsable des pertes ou vols au sein des locaux sportifs à disposition, y compris dans les vestiaires.

1.10 Règles de Sécurité

L'accès des adhérents sur la glace se fait uniquement en présence des entraîneurs ou l'un des membres du Conseil d'Administration. Pendant les cours, les portes d'accès à la glace doivent être tenues fermées. Les entraîneurs peuvent refuser l'accès d'un adhérent à la piste en cas de retards répétés.

Sur la glace, les entraîneurs assurent la discipline. Il est strictement interdit aux parents d'intervenir. En cas de problème, les parents doivent s'adresser aux dirigeants présents.

La nourriture (y compris bonbons et chewing-gum) et les boissons (excepté l'eau) sont interdits pendant les cours.

Il est interdit de se déshabiller ou de s'habiller en dehors des vestiaires.

Pendant les cours, la priorité des entraîneurs est d'enseigner. Nous vous remercions de ne pas les solliciter.

1.11 Informations – Indisponibilités

Un panneau d'affichage situé à l'extérieur de la patinoire vous informera des différents événements de la section. Les informations seront également consultables sur le site internet du club : www.niortglace.fr ainsi que sur les réseaux sociaux (Facebook et Instagram). La plupart des événements sont également annoncés aux adhérents lors des cours.

Nous vous conseillons de consulter les différents lieux de communication régulièrement et de questionner votre enfant.

Pour toute autre information, y compris prise de rendez-vous avec l'entraîneur, veuillez-vous adresser au Conseil d'Administration aux heures de permanence (le samedi matin uniquement lorsqu'il y a cours sur glace de 9h à 12h). Vous avez également la possibilité de nous laisser un message sur club@niortglace.fr (de préférence) ou par téléphone au 06 69 12 70 28.



Merci de nous communiquer tout changement de coordonnées durant la saison.

2. Règlement Intérieur Patinage Artistique

2.1. Les groupes

Le groupe découverte permet la découverte du patinage à travers des jeux ludiques pour les enfants à partir de 3 ans. Les principaux apprentissages sont :

- Apprendre à marcher, tomber sans se faire mal et se relever.
- Apprendre les bases du patinage : la glisse, avant et arrière, l'équilibre sur un pied, tourner, s'arrêter.

Le groupe apprentissage permet aux enfants jusqu'à 11 ans, d'apprendre le patinage artistique de manière plus spécifique :

- Consolider les bases acquises,
- Apprendre les attitudes nécessaires au passage de lames et autres tests,
- Apprendre les premiers sauts et pirouettes de base,
- Découverte du patinage en musique.

Le groupe pépinière permet aux enfants d'approfondir les fondamentaux du patinage et aux plus motivés d'accéder à la pré-compétition.

Les cours ados sont ouverts à tout patineur de 11 ans à 17 ans. 3 groupes sont proposés :

- Ados Initiation : pour les ados qui n'ont jamais patiné et souhaitent appréhender les bases du patinage.
- Ados Perfectionnement : pour les ados qui ont acquis les bases du patinage et qui souhaitent se perfectionner
- Ados Confirmé : pour les ados qui possèdent déjà un bon niveau de patinage et qui souhaitent continuer à se perfectionner sans les contraintes de la compétition.

Les cours adultes sont ouverts à tout patineur de 18 ans... et jusqu'à 99 ans. 3 groupes sont proposés :

- Adultes Initiation : pour les adultes qui n'ont jamais patiné et souhaitent appréhender les bases du patinage
- Adultes Perfectionnement : pour les adultes qui ont acquis les bases du patinage et qui souhaitent se perfectionner
- Adultes Confirmé : pour les adultes qui ont déjà acquis tous leurs sauts (avec vitesse) et leurs pirouettes et qui souhaitent continuer à se perfectionner sans les contraintes de la compétition.



Pour les adhérents souhaitant pratiquer la compétition, trois groupes sont possibles :

- **La pré compétition** est ouvert aux patineurs souhaitant débiter la compétition ou pratiquer quelques compétitions occasionnelles sur décision des entraîneurs.
Un groupe de pré compétition adulte est également ouvert pour les adultes souhaitant s'essayer à la compétition de manière occasionnelle.
- Le groupe compétition est ouvert aux patineurs souhaitant s'investir davantage et faire des compétitions régulières, quel que soit le niveau (initiation ou niveau A ,B ,C , D, régional, fédéral voire national)
- La section sportive de patinage artistique : elle est contractée entre le Lycée de la Venise Verte (71 Rue Laurent Bonnevey 79000 Niort) et la Ligue Nouvelle Aquitaine des Sports de Glace. Niortglace est le club support. Elle est accessible aux enfants qui ont validé les tests d'entrée scolaires et sportifs.

Le passage d'un groupe à l'autre se fait toujours après la validation des entraîneurs.

2.2. Les moyens

Le club met à la disposition de ses adhérents, différents moyens pour arriver à assurer les vocations précitées à savoir la pratique et l'apprentissage du patinage artistique :

- à minima deux entraîneurs diplômés Brevet d'État salariés et des entraîneurs en prestation pour des interventions ponctuelles ou sur les disciplines hors glace
- des séances d'entraînement sous la responsabilité d'un entraîneur diplômé en charge du bon déroulement et de la sécurité de la séance. En cas d'imprévu, la FFSG accepte que l'entraînement soit réalisé par un membre du Conseil d'Administration en bord de piste.
- des initiateurs et initiatrices diplômés ou en formation.
- une convention d'utilisation des locaux sportifs, mise en place avec les collectivités locales.
- du matériel technique et pédagogique.
- une scolarité à horaires aménagés pour les patineurs de la section sportive qui ont été acceptés par le lycée de la Venise Verte.

2.3. Horaires des cours

Les horaires des cours sont communiqués sur le site internet www.niortglace.fr

Si la glace n'est pas disponible (en début de saison et fin de saison), des cours hors glace peuvent être proposés. Les horaires de ces cours peuvent être différents des créneaux habituels et certains groupes peuvent être regroupés. Pensez à consulter régulièrement les informations sur le site.

L'association est ouverte environ la moitié des petites vacances scolaires : des cours sont alors proposés. Ces cours sont inclus dans la cotisation de l'adhérent. Les horaires et les groupes peuvent être différents des cours proposés pendant les périodes scolaires. Toutes les informations sont consultables sur le site.

Le club organise, en fonction des heures de glace qui lui sont allouées, des stages payants durant les vacances scolaires de Toussaint, Noël, hiver, février, Pâques. Le club essaie d'ouvrir dans la mesure du possible des stages à chaque groupe (Initiation, Loisirs et Compétiteurs). Chaque demande d'inscription doit être accompagnée des



preuves de licence et d'assurance nécessaires. Les inscriptions sont néanmoins soumises au nombre de places disponibles.

2.4. L'équipement du patineur

- Le patinage est une activité sportive, il est donc impératif que l'adhérent ait une tenue adaptée (pas de vêtements de ville)
 - Pour les plus petits, une tenue chaude et près du corps est demandée. Les jeans, doudounes, manteaux, parkas, combinaisons sont à éviter car ils ne permettent pas un apprentissage optimum.
 - Pour tous les autres, une tenue de patinage est recommandée.
 - Dans tous les cas, privilégier les couches pour éviter d'avoir froid
- Le port des gants est obligatoire.
- Les cheveux longs doivent être attachés et les petits cheveux tenus par des pinces.
- Des casques sont mis à disposition des patineurs et sont vivement conseillés pour les plus petits.
- Les patins doivent être entretenus régulièrement (qu'il s'agisse de vos propres patins ou de patins de location)
 - Un affutage régulier doit être effectué. L'affutage dépend du nombre de cours par semaine. Les entraîneurs sont là pour vous conseiller
 - Vous pouvez recouvrir vos patins de tape ou de protège patins avant d'éviter d'abimer la bottine.
 - Les lames doivent être correctement essuyées après utilisation
 - Les protèges lames plastique ne doivent pas rester sur les patins entre deux cours. Il est recommandé de mettre entre les cours des protèges lames en tissu ou éponge.

2.5. Présence des accompagnateurs

Pour un déroulement dans les meilleures conditions, les parents sont autorisés à s'installer dans les gradins pour le groupe découverte uniquement.

Pour les parents des autres groupes, la cafétéria est tolérée tant que les parents n'entravent pas le bon fonctionnement des cours et du club, sous peine d'exclusion de la patinoire pendant les cours.

La présence en bord de piste est strictement interdite.

Pendant les petites vacances scolaires ou certains événements (passage de lame, trophée de Noël ...), l'accès aux gradins peut être autorisé par les entraîneurs ou le Conseil d'Administration.

2.6. Cours d'essais

Afin de tester la discipline, NiortGlace vous propose :

- 3 cours d'essais pour les mineurs
- 1 cours d'essais pour les majeurs



2.7. Initiateurs

Pour certains groupes (Découverte, Apprentissage, Pépinière), les entraîneurs sont accompagnés des initiateurs.

Les initiateurs sont placés sous la responsabilité des entraîneurs. Ils bénéficient d'un encadrement adapté, un cursus de formation leur est proposé pour l'obtention du brevet fédéral. Les initiateurs sont des bénévoles et secondent l'entraîneur dans l'apprentissage des bases du patinage. La gestion de leur planning est fixée en accord avec l'enseignant et le Comité d'Administration.

Sur la glace, les adhérents (et leurs accompagnateurs) doivent respecter les mêmes règles d'écoute, de courtoisie, de respect Envers les initiateurs qu'envers les entraîneurs.

2.8. Spécificités par groupe

2.8.1. Pépinière

L'entrée dans le groupe pépinière se fait généralement sur proposition des entraîneurs. Les entraîneurs sélectionnent les patineurs selon des critères d'âge, de capacités physiques spécifiques à la pratique du patinage, de rapidité et marge de progression, d'envie et de plaisir du patinage. La famille du patineur est bien évidemment libre d'accepter ou de refuser cette proposition. La sélection d'un patineur dans le groupe pépinière est valable pour la saison de patinage en cours, et est réétudiée pour chaque nouvelle saison.

Un passage en groupe pépinière ne signifie pas obligatoirement une entrée par la suite dans un des groupe compétitions. Ceci est décidé par les entraîneurs avec l'accord des parents en fonction de l'évolution de l'enfant dans ce groupe.

2.8.2. Groupes compétition (pré-compétition, compétition, section)

○ Compétitions

- La participation aux compétitions se fait sur proposition des entraîneurs.
- L'accompagnement par un coach en compétition est fixé en consensus avec l'organisation du planning de l'association. Il peut arriver que le patineur se déplaçant sur une compétition soit coaché sur place par un entraîneur d'un autre club.
- L'adhérent (ou son responsable légal) est tenu de répondre aux inscriptions aux compétitions en temps voulu. Toute demande d'inscription hors délai ne sera pas prise en compte. Les tarifs sont arrêtés par chaque organisateur de compétitions. L'inscription aux compétitions ne sera réalisée qu'à réception du paiement et des documents nécessaires. Les droits sont acquis et non remboursables quel que soit le motif du forfait.
- Les frais de déplacement et d'hébergement sont à la charge des familles.
- Le calendrier des compétitions est déterminé en début de saison, il est nécessaire de s'y conformer. Il peut être sujet à variation selon les performances sportives.
- Le patineur est tenu de rester jusqu'à la remise des récompenses lors des compétitions, notamment en cas de podium. La cérémonie se fait en tenue de patinage et en patins.
- Dans le cadre de la préparation aux compétitions, les programmes pourront se travailler sans les gants et sans la veste lors des entraînements afin de se rapprocher des conditions des compétitions.
- Des répétitions en tenues seront également planifiées régulièrement en cours de saison (planning communiqué en début de saison)



- Les patineurs doivent être obligatoirement présents aux cours les 3 semaines précédant une compétition. Toute dérogation devra être validée en amont avec les entraîneurs
- Activités en dehors de NiortGlace
 - La pratique du patinage ou d'autres activités sportives intensives pendant les périodes de repos (stages d'été, pratiques de compétitions pendant l'année, ...) doit être partagée et approuvée par les entraîneurs.
- Equipement
 - Chaque patineur de ce groupe doit se munir d'une corde à sauter et d'un tapis pour les séances au sol.
 - Posséder une élastique de fitness et un spinner peut être utile
- Divers
 - Des tests PPG sont organisés trois fois par an. La participation à ces tests est obligatoire.
 - Des séances sont également organisées régulièrement le mercredi après-midi autour de thèmes divers (récupération, entretien des patins, analyse vidéo)
 - Un contrat est établi en début d'année entre le compétiteur, les entraîneurs et le bureau. Ce contrat permet de décrire les engagements de chacun pour la saison et les objectifs du compétiteur. Des points réguliers seront organisés afin de suivre l'avancement de ces objectifs.
 - Le patinage est un sport individuel mais avec un esprit d'équipe. Lors d'une compétition les patineurs (ses) restent encourager les coéquipiers du club, et assistent au podium en tenue de compétition et patins. Lors des compétitions par équipe (sélection France Club, championnat de France des Clubs), la présence de toute l'équipe sélectionnée (titulaires et remplaçants) est obligatoire du début à la fin de la compétition des équipes engagées par le club.

2.9. Tests et médailles

L'association peut proposer une à plusieurs fois par an des passages de patins de couleurs (pour le groupe Découverte), lames, patins nationaux et autres médailles.

L'inscription à ces tests se fait sur proposition de l'entraîneur. Une participation financière est demandée pour les lames et les tests supérieurs ou médailles. Les tarifs sont fixés par le Comité d'Administration.

L'inscription au passage de tests et médailles est ferme et définitive dès réception du paiement et des documents nécessaires.

Les droits sont acquis et non remboursables quel que soit le motif du forfait.

3. Règlement Intérieur Sports Extrêmes

3.1. Le groupe

Un seul créneau est mis à disposition afin de progresser tous ensemble (loisirs et compétitions ensemble). Les patineurs ayant besoin de se changer, le peuvent dans les vestiaires prédéfinis par les entraîneurs. Aucun vestiaire n'est mixte (cf règlement général).



3.2. Les moyens

Le club met à la disposition de ses adhérents, différents moyens pour arriver à assurer les vocations précitées à savoir la pratique et l'apprentissage des sports extrêmes :

- à minima deux entraîneurs ayant participé à une formation sur les Sports Extrêmes, titulaire ou en formation du BF1.
- des séances d'entraînement sous la responsabilité d'un entraîneur en charge du bon déroulement et de la sécurité de la séance. En cas d'imprévu, la FFSG accepte que l'entraînement soit réalisé par un membre du Conseil d'Administration en bord de piste.
- des initiateurs et initiatrices diplômés ou en formation.
- une convention d'utilisation des locaux sportifs, mise en place avec les collectivités locales.
- du matériel technique et pédagogique.

3.3. Horaires des cours

Les horaires des cours sont communiqués sur le site internet www.niortglace.fr

Si la glace n'est pas disponible (en début de saison et fin de saison), des cours hors glace peuvent être proposés. Les horaires de ces cours peuvent être différents des créneaux habituels. Pensez à consulter régulièrement les informations sur le site.

L'association est ouverte environ la moitié des petites vacances scolaires : des cours sont alors proposés. Ces cours sont inclus dans la cotisation de l'adhérent. Les horaires peuvent être différents des cours proposés pendant les périodes scolaires. Toutes les informations sont consultables sur le site.

3.4. L'équipement du patineur

- Le patinage est une activité sportive, il est donc impératif que l'adhérent ait une tenue adaptée (pas de vêtements de ville)
- Pour les plus petits, une tenue chaude et près du corps est demandée. Les jeans, doudounes, manteaux, parkas, combinaisons sont à éviter car ils ne permettent pas un apprentissage optimum.
- Pour tous les autres, une tenue de patinage est recommandée.
- Dans tous les cas, privilégier les couches pour éviter d'avoir froid
- Le port des gants est obligatoire.
- Les cheveux longs doivent être attachés et les petits cheveux tenus par des pinces.
- Des casques sont mis à disposition des patineurs et sont obligatoire pour la pratique du sport.
- Les patins doivent être entretenus régulièrement
- Un affutage régulier doit être effectué. L'affutage dépend du nombre de cours par semaine. Les entraîneurs sont là pour vous conseiller
- Les lames doivent être correctement essuyées après utilisation
- Les protèges lames plastique ne doivent pas rester sur les patins entre deux cours. Il est recommandé de mettre entre les cours des protèges lames en tissu ou éponge.

3.5. Présence des accompagnateurs

Les parents sont autorisés à s'installer dans les gradins tant qu'ils n'entravent pas le bon fonctionnement des cours et du club, sous peine d'exclusion de la patinoire pendant les cours.



3.6. Cours d'essais

Afin de tester la discipline, NiortGlace vous propose :

- 3 cours d'essais pour les mineurs
- 1 cours d'essais pour les majeurs

3.7. Spécificités par groupe

3.7.1. Loisirs

L'entrée au groupe loisirs est sans condition. Avec des bases du patinage ou non, un accompagnement adapté sera proposé en fonction du niveau de chacun.

3.7.2. Compétition

- La participation aux compétitions se fait sur proposition des entraîneurs.
- L'accompagnement par un coach en compétition est fixé en consensus avec l'organisation du planning de l'association. Il peut arriver que le patineur se déplaçant sur une compétition soit coaché sur place par un entraîneur d'un autre club.
- L'adhérent (ou son responsable légal) est tenu de répondre aux inscriptions aux compétitions en temps voulu. Toute demande d'inscription hors délai ne sera pas prise en compte. Les tarifs sont arrêtés par chaque organisateur de compétitions. L'inscription aux compétitions ne sera réalisée qu'à réception du paiement et des documents nécessaires. Les droits sont acquis et non remboursables quel que soit le motif du forfait.
- Les frais de déplacement et d'hébergement sont à la charge des familles.
- Le calendrier des compétitions est déterminé en début de saison, il est nécessaire de s'y conformer. Il peut être sujet à variation selon les performances sportives.
- Les patineurs doivent être obligatoirement présents aux cours les 3 semaines précédant une compétition. Toute dérogation devra être validée en amont avec les entraîneurs
- Equipement : Chaque patineur de ce groupe doit se munir de ses propres gants ainsi que son casque.
- Un contrat est établi en début d'année entre le compétiteur, les entraîneurs et le bureau. Ce contrat permet de décrire les engagements de chacun pour la saison et les objectifs du compétiteur. Des points réguliers seront organisés afin de suivre l'avancement de ces objectifs.
- Le patinage est un sport individuel mais avec un esprit d'équipe. Lors d'une compétition les patineurs (ses) restent encourager les coéquipiers du club, et assistent au podium.

4. Règlement Intérieur Curling

4.1. Le groupe

Un seul créneau est mis à disposition afin de progresser tous ensemble.



4.2. Les moyens

Le club met à la disposition de ses adhérents, différents moyens pour arriver à assurer les vocations précitées à savoir la pratique et l'apprentissage du curling :

- Un ou deux entraîneurs ayant participé aux stages organisés par la FFSG
- une convention d'utilisation des locaux sportifs, mise en place avec les collectivités locales.
- du matériel technique et pédagogique.

4.3. Horaires des cours

Les horaires des cours sont communiqués sur le site internet www.niortglace.fr

Si la glace n'est pas disponible (en début de saison et fin de saison), des cours hors glace peuvent être proposés. Les horaires de ces cours peuvent être différents des créneaux habituels. Pensez à consulter régulièrement les informations sur le site.

L'association est ouverte environ la moitié des petites vacances scolaires : des cours sont alors proposés. Ces cours sont inclus dans la cotisation de l'adhérent. Les horaires peuvent être différents des cours proposés pendant les périodes scolaires. Toutes les informations sont consultables sur le site.

4.4. L'équipement du patineur

- Le curling est une activité sportive, il est donc impératif que l'adhérent ait une tenue adaptée (pas de vêtements de ville)
- Des chaussures de randonnée sont recommandées.
- Dans tous les cas, privilégier les couches pour éviter d'avoir froid
- Le port des gants est conseillé mais non obligatoire.

4.5. Le matériel

NiortGlace met à disposition de ses adhérents l'ensemble du matériel nécessaire à la pratique du curling (semelles, balai, pierre, hack, stab)

Les adhérents s'engagent à prendre soin du matériel prêté.

Les adhérents participent à la mise en place et au rangement du matériel.

Les adhérents doivent manipuler le matériel avec le plus grand soin sur et hors glace et doivent respecter les règles de sécurité indiquées par les entraîneurs (notamment pas d'envoi de pierre quand un adhérent est présent sur la piste)

4.6. Présence des accompagnateurs

Les accompagnateurs sont autorisés à s'installer dans les gradins tant qu'ils n'entravent pas le bon fonctionnement des cours et du club, sous peine d'exclusion de la patinoire pendant les cours.



4.7. Cours d'essais

Afin de tester la discipline, NiortGlace vous propose :

- 3 cours d'essais pour les mineurs
- 1 cours d'essais pour les majeurs

4.8. Divers

4.8.1. Stage

NiortGlace peut proposer à ses adhérents la participation à des stages organisés par la CSN. Les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration sont pris en charge par les adhérents. Une participation aux frais de stage peut également être demandée à l'adhérent.

4.8.2. Compétition

- La participation aux compétitions se fait en accord entre les adhérents et les entraîneurs
- L'adhérent (ou son responsable légal) est tenu de répondre aux inscriptions aux compétitions en temps voulu. Toute demande d'inscription hors délai ne sera pas prise en compte. Les tarifs sont arrêtés par chaque organisateur de compétitions. L'inscription aux compétitions ne sera réalisée qu'à réception du paiement et des documents nécessaires. Les droits sont acquis et non remboursables quel que soit le motif du forfait.
- Les frais de déplacement et d'hébergement sont à la charge des familles.

